

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**PESSAC - ZAC "Centre Ville" îlot 3 - Echange d'immeubles avec l'OPAC
Aquitanis - Autorisations - Décision**

Madame DUMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux et l'OPAC Aquitanis ont signé le 11 mars 2003 la Convention Publique d'Aménagement pour la réalisation de la ZAC « Centre Ville » à PESSAC.

L'Administration communautaire est propriétaire des immeubles ci-dessous désignés compris dans le périmètre de l'îlot 3 de ladite ZAC.

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	ADRESSES	SITUATION
BO	239	275 m ²	6 avenue Pasteur	Bâti occupé
BO	244	189 m ²	16 avenue Pasteur	Bâti occupé
BO	245	78 m ²	5 avenue Roger Cohé	Bâti démoli par l'Opac Aquitanis
BO	250	195 m ²	56 rue Hermann Lemoine	
BO	290	279 m ² lots 1-2-3	8 avenue pasteur	Bâti occupé
BO	627	124 m ²	11 rue Hermann Lemoine	Bâti démoli par l'Opac Aquitanis
BO	629	133 m ²	15 avenue Roger Cohé	Bâti démoli par l'Opac Aquitanis
TOTALUX		1 273 m ²		

L'OPAC Aquitanis est quant à lui, propriétaire des emprises de terrain nu ci-dessous désignées nécessaires à l'élargissement de la rue Hermann Lemoine.

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
BO	626	29 m ²
BO	632	68 m ²
BO	634	38 m ²
BO	636	75 m ²
TOTALS		210 m ²

C'est donc dans la perspective de la réalisation desdits projets que l'OPAC Aquitanis et la Communauté Urbaine de Bordeaux sont convenus de cet échange de biens sur la base des prix de revient (prix d'acquisition + frais notariés + frais démolitions) soit le prix de 466 532 euros pour les biens appartenant à la Communauté Urbaine de Bordeaux dont l'estimation de France Domaine ressort à 604 000 euros et 175 415 euros pour les biens appartenant à l'OPAC Aquitanis, dont l'estimation domaniale ressort à 52 500 euros.

La soulte à la charge dudit organisme HLM se monte donc à la somme de 291 117 euros qui est inférieure à l'estimation de France Domaine mais correspond au prix de revient.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec l'OPAC Aquitanis dont le siège social est situé 94 cours des Aubiers à BORDEAUX, en vue des échanges avec la Communauté Urbaine de Bordeaux des parcelles sus désignées moyennant une soulte à la charge de l'OPAC Aquitanis d'un montant de 291 117 euros.

- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

B – DECIDER

Que le montant de la recette sera inscrit au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A 430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 NOVEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2007</p>

M. BERNARD LABISTE